



Conseil de  
l'Union européenne

053214/EU XXVI. GP  
Eingelangt am 07/02/19

Bruxelles, le 7 février 2019  
(OR. fr, en)

12672/08  
COR 1 DCL 1

PROBA 36  
DEVGEN 142  
RELEX 612  
AGRI 258  
JUR 329

## DÉCLASSIFICATION

---

du document: 12672/08 COR1 RESTREINT UE/EU RESTRICTED

en date du: 10 septembre 2008

Nouveau statut: Public

---

Objet: Décision du Conseil visant à autoriser la Commission à ouvrir des négociations en vue d'un accord international destiné à remplacer l'accord international sur le cacao de 2001  
- Adoption

---

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

# RESTREINT UE



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 10 septembre 2008

12672/08  
COR 1

RESTREINT UE

PROBA 36  
DEVGEN 142  
RELEX 612  
AGRI 258  
JUR 329

## CORRIGENDUM À LA NOTE POINT "I/A"

---

du: Groupe "Produits de base"  
en date du : 5 septembre 2008  
au : COREPER/Conseil

---

n° prop. Cion: 11663/08

---

Objet: Décision du Conseil visant à autoriser la Commission à ouvrir des négociations en vue d'un accord international destiné à remplacer l'accord international sur le cacao de 2001  
- Adoption

---

À la page 2, le point 3 est libellé comme suit:

3. Le 9 juillet 2008, la Commission a transmis une recommandation au Conseil visant à autoriser la Commission à entamer des négociations portant sur un accord international destiné à remplacer l'accord international sur le **cacao** de 2001<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Doc. 11663/08 RESTREINT UE - SEC(2008)2223 final.